République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue
ROUSSENNAC - Commune

Séance du jeudi 22 octobre 2026

Délibération N° DE_20261022_002

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14
Date de la convocation : 14/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion Mairie), sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS.

Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Jean-Claude FROMENT, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Guillaume POUJOL, Amélie LALLOZ, Aude-Marie MAUGER LEFEBVRE, Perrine PICAROUGNE
Représentés : Joël FROMENT représenté par Jean-Claude FROMENT, Patrick MARTY représenté par Sébastien CAYSSIALS
Absents et Excusés : Thibault CAMMAN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Laure CAMBOULAS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation du PV de la réunion du 10 septembre 2026

Le procès-verbal de la séance Conseil municipal du 10 septembre 2026 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ APPROUVE le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2026 sans observation.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Sébastien CAYSSIALS
Président de séance

Marie-Laure CAMBOULAS
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/10/2026
Date de reception de l'AR: 23/10/2026

012-211202064-DE_20261022_002-DE
A G E D I

DE_20261022_002